

**INFORMATION SUR LES RISQUES NATURELS
EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 125-5 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT**

Commune de Marcillac-Vallon

Nature et intensité du risque d'inondation

I - DESCRIPTION SOMMAIRE DU RISQUE

La commune de Marcillac-Vallon est située en bordure :

- du Créneau, cours d'eau principal qui traverse le centre bourg ;
- du Cruou, affluent rive droite du Créneau qui est en partie couvert dans sa traversée du village ;
- de l'Ady, affluent rive gauche du Créneau au droit du camping de Marcillac-vallon ;
- le ruisseau de Bruéjouis, en limite communale Marcillac-Vallon / Nauviale.

Les lits mineurs du Créneau et du Cruou sont particulièrement artificialisés sur la commune, en partie couverts ou présentant de nombreuses singularités.

La commune de Marcillac-Vallon et notamment son centre bourg ont été fortement frappés par les épisodes des 3 et 4 décembre 2003, mais également de décembre 1981.

Les cours d'eau du Créneau et du Cruou ont généré lors de ces deux événements de tels débits que le cœur du bourg a été noyé par plus de 1,50 m d'eau, laissant les commerces et les habitations dévastés et marquant à jamais le village par d'innombrables laisses de crue.

II - LE PLAN DE PRÉVENTION DU RISQUE D'INONDATION

Le plan de prévention du risque d'inondation, prescrit le 1er février 2011 par l'arrêté préfectoral n°2011032-0006, définira un zonage réglementaire, qui prendra en compte les inondations passées. La cartographie des zones inondables comprendra les zones suivantes :

- la zone de risque fort, considérée comme inconstructible ;
- la zone de risque faible, considérée comme constructible avec prescriptions en secteur aggloméré et comme non constructible avec préservation du champ d'expansion des crues en secteur rural.

Le détail des interdictions de construire et des prescriptions figurera dans le règlement du plan de prévention du risque d'inondation. En attendant l'approbation de ce document, l'information aux acquéreurs et locataires peut s'appuyer sur la cartographie des aléas.